

PLAN DE DÉCONFINEMENT

DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES À RESPECTER.

ASSOUPLISSEMENTS À VENIR PAR PALIERS

Selon la situation épidémiologique et la couverture vaccinale

Pour en savoir plus et connaître l'ensemble des modalités des mesures, consultez [Québec.ca/déconfinement](https://quebec.ca/déconfinement).

 Pour retrouver... mes activités

Mis à jour le 21 mai 2021

	OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIT REVENUES AU PALIER ORANGE LE 31 MAI	OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIT REVENUES AU PALIER JAUNE LE 14 JUIN	OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIT REVENUES AU PALIER VERT LE 28 JUIN	FIN AOÛT Fin du système de paliers de couleurs si la couverture vaccinale est de 75 % des 12 ans et plus ayant reçu deux doses
Couvre-feu	21 h 30 - 5 h	21 h 30 - 5 h	Aucun	Aucun
	Dès le 28 mai, retrait du couvre-feu			
Masques	Dès le 25 juin, allègements lors des rassemblements privés pour les personnes qui ont reçu 2 doses de vaccin			
Commerces de détail non essentiels et soins personnels	✓	✓	✓	✓
Milieu de garde et préscolaire	✓	✓	✓	✓
Camps de jour et de vacances	Dès le 25 juin, ouverture des camps de jour et de vacances			
Écoles primaires	✓	✓	✓	✓
Écoles secondaires	✓ Alternance pour les 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire	✓	✓	✓
Enseignement collégial et universitaire	✓ Enseignement à distance	✓ Retour de certains groupes en présentiel Activités en groupes de 6 personnes	✓ Majoritairement en présentiel	✓ Majoritairement en présentiel
Rassemblements extérieurs sur les terrains privés	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation)	✓ Maximum 10 personnes ou les occupants de 3 résidences (distanciation)
	Dès le 28 mai, maximum 8 personnes ou les occupants de 2 résidences			
Rassemblements intérieurs dans les domiciles privés	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation et masque)	✓ Maximum 10 personnes ou les occupants de 3 résidences (distanciation et masque)
Activités privées de nature événementielle ou sociale dans un lieu public extérieur	✓ Maximum 8 personnes (distanciation et masque)	✓ Maximum 12 personnes (distanciation et masque)	✓ Maximum 12 personnes (distanciation)	✓ Maximum 50 personnes (distanciation)
Activités de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public intérieur	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation et masque)	✓ Maximum 25 personnes (distanciation et masque)
Travail en présentiel	✗	✗	✓ Télétravail recommandé	✓ Retour progressif
Bars	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (avec restrictions)	✓ Maximum 10 personnes (avec restrictions)
	Dès le 11 juin, ouverture des terrasses (avec restrictions) (maximum 2 adultes ou les occupants d'une même résidence)			
Restaurants	✗	✓ Maximum 2 adultes avec des enfants mineurs ou les occupants d'une même résidence	✓ Maximum les occupants de 2 résidences	✓ Maximum 10 personnes
	Dès le 28 mai, ouverture des terrasses (maximum 2 adultes avec des enfants mineurs ou les occupants d'une même résidence)			
Sports et loisirs intérieurs	✓ Seul, à deux ou les occupants d'une même résidence Installations ouvertes : patinoire, piscine et lieux pour la pratique du tennis et du badminton	✓ Seul, à deux ou les occupants d'une même résidence Installations ouvertes : toutes (incluant les gyms)	✓ Maximum groupe de 12 personnes (pratique sans contact) Installations ouvertes : toutes (incluant les gyms)	✓ Maximum groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs) Installations ouvertes : toutes (incluant les gyms)
Sports et loisirs extérieurs	✓ Maximum groupe de 8 personnes ou les occupants d'une même résidence (pratique sans contact)	✓ Maximum groupe de 12 personnes ou occupants même résidence (pratique sans contact)	✓ Maximum groupe de 12 personnes (pratique avec contacts brefs)	✓ Maximum groupe de 50 personnes (pratique avec contacts brefs)
	Dès le 11 juin, maximum groupe de 25 personnes (pratique sans contact et supervisée)		Dès le 11 juin, maximum groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs et supervisée)	
Salles de spectacles et cinémas (intérieurs et extérieurs)	✓ Maximum 250 personnes	✓ Maximum 250 personnes et consommation possible	✓ Maximum 250 personnes et consommation possible (distance : 1,5 m)	✓ Maximum 250 personnes et consommation possible (distance : 1,5 m)
	Dès le 21 mai, cinéparcs			
	Dès le 28 mai, possibilité de faire plusieurs zones de 250 personnes dans les grandes salles intérieures et les stades extérieurs ayant des places fixes assignées d'avance (maximum de 2500 personnes)			
Événements publics extérieurs	Dès le 25 juin, possibilité de tenir des festivals ou autres événements (maximum de 2500 personnes)			Augmentation des limites pour salles intérieures et événements extérieurs
Lieux de culte	✓ Maximum 25 personnes	✓ Maximum 100 personnes	✓ Maximum 250 personnes	✓ Maximum 250 personnes
Funérailles et mariages	✓ Maximum 25 personnes	✓ Maximum 25 personnes	✓ Maximum 50 personnes	✓ Maximum 50 personnes
Déplacements interrégionaux	✗ Interdiction de se déplacer vers une région en palier jaune	✗ Interdiction de se déplacer vers une région en palier jaune	✓ Non recommandés vers d'autres régions	
	Dès le 28 mai, levée de l'interdiction de déplacement vers une région de palier jaune (règles spécifiques vers les régions nordiques)			
Visite à l'intérieur du milieu de vie (CHSLD, RI et RPA) (dans la chambre)*	✓ 1 personne proche aidante (PPA) à la fois, maximum de 2 PPA par jour	✓ 1 PPA à la fois pour un maximum de 3 PPA par jour	✓ 2 personnes PPA à la fois pour un maximum de 4 PPA par jour	✓ Assouplissements additionnels
Visite à l'extérieur du milieu de vie (CHSLD, RI et RPA) (sur le terrain)*	✓ 3 PPA au maximum par jour	✓ 5 personnes au maximum par jour	✓ 5 personnes au maximum par jour	✓ Assouplissements additionnels

*Usager ou résident en isolement ou milieu en éclosion : 1 personne proche aidante au maximum peu importe le palier d'alerte